

Il est aujourd'hui possible de naviguer avec un encadrement club sans limitation d'horaire et de distance.

Par contre, vous devrez vous munir d'une attestation en cochant la raison n°2 de **l'attestation ministérielle**. *Ceux qui font une attestation papier peuvent remplacer culturel par sportif.*

- 
- Déplacements pour se rendre dans un établissement culturel autorisé ou un lieu de culte; déplacements pour effectuer des achats de biens, pour des services dont la fourniture est autorisée, pour les retraits de commandes et les livraisons à domicile;

Il est important que vous vous connectiez et que vous vous inscriviez à la session sur le calendrier du site du club <http://www.kayakauray.fr/calendrier/>. Cela nous sert répertoire de suivi COVID.

Pour les navigants non compétiteurs, nous limiterons les trajets, cela au moins jusqu'au nouvelles consignes du 15 décembre.

Principes de reprises

- Port du masque et distanciation d'un mètre dans l'ensemble de la structure, en dehors des temps de pratique.
- L'accès au bâtiment étant limité, bien que le club en soit équipé, chaque pratiquant apportera savon ou gel hydro-alcoolique.
- Pas de partage de d'eau, de nourriture, de vêtements. Présence limitée au temps nécessaire à la navigation.
- Les groupes de navigation pratiquants seront distincts des pratiquants en location.
- L'accès au bureau du club est limité à un seul encadrant en même temps.

Les pratiquants

- Chaque participant se sera préalablement inscrit sur le calendrier du site (<http://www.kayakauray.fr/calendrier/>)
Par son inscription, il s'engage au respect des règles présentes dans ce document.
- Chaque participant s'inscrira dans le créneau de navigation prévu en début d'année.
- Toutes personnes ayant été malade ou positive ou s'étant trouvée en présence d'un malade ne doit pas venir.
- Une personne ayant été malade ou s'étant trouvée en présence d'un malade doit demander un certificat de reprise de l'activité à son médecin traitant.
- L'accès au bureau du club aux vestiaires et aux sanitaires est interdit.
- Les pratiquants respecteront le cheminement pour la prise du matériel en gardant distance d'au moins 1 mètre.
- Les pratiquants en possédant privilégieront leur équipement personnel en

venant et en repartant avec.

La navigation

- Les parcours de navigation se feront sur des sites connus en évitant les sites trop engagés ou accidentogènes.
- Maintien d'une distance de 3 mètres entre chaque bateau.
- Respect stricte des consignes de l'encadrant

Désinfection

- Une zone identifiable sera réservée à la désinfection du matériel.
- Chaque équipement de navigation sera pulvérisé du désinfectant à la norme NF 14476 à disposition au club.
- La personne chargée de la désinfection portera masque, gants et lunettes de protection.
- En cas d'utilisation du véhicule du club, une désinfection sera effectuée après chaque utilisation.

Transport

- L'utilisation de véhicule personnel avec 2 personnes munies de leur masque est privilégiée.
- Si l'utilisation du minibus du club s'avère nécessaire une distance d'un siège doit séparer les personnes munies de leur masque et il ne doit pas y avoir de passager à côté du chauffeur.
- Le minibus sera désinfecté après usage ou une période de 72h devra suivre l'utilisation.